

Nos retraites et leurs enjeux **Notes sur la situation de la CPEV**

La Direction de la CPEV recule. Pour au moins une année, elle abandonne ses projets de dégradation de nos conditions de retraite. Le Conseil d'Etat pilote, sans aucun doute, cette orientation. Mais l'avancée est fragile. Tous ces dirigeants veulent reprendre aussi vite que possible la remise en cause de nos retraites.

Les rendements, facteur décisif

Dans ce qui se passe, il y a une chose qu'il faut souligner. C'est la confirmation que ce sont bien les rendements des placements qui constituent le facteur décisif pour bloquer l'attaque contre notre caisse. 8,6%, c'est le rendement obtenu en 2022. Les revenus de la Caisse sont bons même si chaque signe qui tend à réduire la portée de cette situation, est exploité par les dirigeants. Le taux de rendement est structurellement entre 4,5 et 5%, depuis 20 ans, malgré les crises et les discours alarmistes. Malgré aussi la tentative permanente de dévoyer une partie des ressources de la Caisse pour constituer des fonds et des réserves de tous ordres. Le projet auquel nous nous heurtons c'est la tentative d'affecter l'excédent des rendements à ces réserves contre nos intérêts d'assuré·e·s et de retraité·e·s.

La CPEV affecte ses revenus à trois fins:

1. évidemment les prestations;
2. la recapitalisation;
3. les réserves.

Nul besoin d'avoir fait de hautes études pour comprendre que les prestations sont dues et qu'il

y a donc un enjeu très simple quant à choisir si on nourrit plus ou moins les réserves et donc plus ou moins la recapitalisation.

Ajoutons que les paramètres apparemment techniques mais en réalité très politiques et très idéologiques, comme le «taux technique», exercent une pression très forte et menacent nos retraites.



Des plans toujours pires

La stratégie que nous dénonçons et sur laquelle nous demandons des comptes est elle aussi assez simple:

1. tenir systématiquement un discours alarmiste et désécurisant;
2. aussi souvent que possible, prétendre que la recapitalisation est insuffisante pour justifier des baisses de prestations;
3. lorsque les résultats sont bons ou suffisants, c'est-à-dire presque toujours, les rendements sont transformés en «excédents»;
4. ces «excédents» servent ensuite à gonfler les réserves et donc à enrichir les marchés financiers à nos dépens.

A ce petit jeu, aucun plan n'est jamais assez bon et il en faut un toujours un pire. Ça suffit!

Les retraites, objectif essentiel

Les retraites sont, pour nous, un salaire différé. C'est donc bien de notre salaire et de notre travail que nous parlons ici. La priorité, ce doit être le maintien des prestations, voire leur développement (indexation et 13^e rente, nous allons y revenir). C'est cela qui doit être l'objectif essentiel.

La recapitalisation à 80% de couverture (75% environ aujourd'hui) en 2052, c'est loin. Le passé nous démontre que les projections tracées par la Direction effective de la Caisse ont tendance à ne pas être suivies par la réalité. Nous n'avons pas à payer les constructions idéologiques des «experts» et des dirigeants. Nos rentes doivent être garanties. Nous exigeons que le plan 2018 soit maintenu pour 5 nouvelles années. Les résultats effectifs de la Caisse servent de base à une telle revendication. Le maintien de nos retraites doit constituer le gouvernail, notre Croix du SUD, et l'élément impératif d'orientation de toute la gestion de la Caisse.

Des frais de gestion trop hauts

Il faut ajouter à tout ceci que les frais de gestion

de la CPEV sont très hauts, parmi les plus élevés de Suisse. Il faut les réduire, les ramener à la moyenne et les soumettre à une opération rigoureuse de transparence. Les économies ainsi réalisées permettent de trouver une contribution solide pour améliorer les prestations de la CPEV. Même si, d'ores et déjà, on peut trouver les ressources nécessaires, soit à la Caisse, soit directement auprès de l'Etat employeur, pour entreprendre ces avancées sociales.

Garanties d'Etat

Une autre question doit être pointée. La crise du Covid et aujourd'hui la très sérieuse dégradation de la situation internationale, avec ses risques économiques, peuvent pousser la Caisse dans une situation de fragilité. Il faut être lucides et ne pas se laisser submerger par les alarmes que les décideurs ne manqueront pas d'exploiter pour nous faire les poches. La Caisse est passée à travers les risques de la période précédente. Toutefois, l'Etat employeur est le garant de la CPEV. Notamment en cas de crise majeure, ce rôle de garant doit être activé.

La garantie de toutes les caisses de pensions par les employeurs et en dernière instance par les pouvoirs publics est un des principes de notre action.

Cette garantie de l'Etat dans de possible périodes de crises exceptionnelles doit s'étendre aux investissements de la CPEV destinés à soutenir des politiques publiques, demandées ou suggérées par le pouvoir.

Revendications, pressions, mobilisation, négociations

Nous voyons bien que la pression et la mobilisation doivent être permanentes. Comme nous l'avons dit, il s'agit de maintenir dans les 5 ans qui viennent les conditions actuelles de la Caisse, d'engager l'amélioration de ses prestations et, enfin de renforcer la garantie de l'Etat face aux risques exceptionnels.

